

# Enquête publique relative au projet d'approbation du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles Littoraux (PPRL) « Pays d'Olonne » sur les communes de Brem sur Mer, Olonne sur Mer, L'Île d'Olonne, les Sables d'Olonne et le Château d'Olonne.

Du 28 décembre 2015  
au 29 janvier 2016.

## **Procès-Verbal de synthèse des observations du public.**

- **Déroulement de l'enquête.**

L'enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions ; le public est venu nombreux malgré la critique de quelques personnes qui ont indiqué que la période était mal choisie. En effet, le mois de janvier est hors période de vacances et de nombreux propriétaires de résidences secondaires, nombreuses dans ce secteur, sont absents.

La publicité était bien faite : parution dans trois journaux, affiches placées dans des lieux de passage et sur les secteurs impactés, panneaux d'affichage électronique, articles dans les journaux locaux, dans le journal municipal des Sables d'Olonne.

Le dossier dense a été jugé comme très complet, résultant d'un travail scientifique conséquent et le public a pu apprécier de pouvoir le consulter en ligne, malgré la difficulté de consulter les cartes à l'écran. Certaines personnes auraient souhaité avoir une application pour pouvoir imprimer un zoom des cartes. L'absence des indications de lieux-dits, des noms de rue, de village a rendu la lecture des cartes difficile pour un public non spécialiste.

Par ailleurs, chaque carte se limitait à une seule commune de ce PPRI, ce qui n'était pas toujours aisé pour repérer ce qui apparaissait sur un autre PPRI : c'est le cas notamment à l'ouest de la Gachère, où la dune se trouve sur la commune de Brétignolles-sur-Mer et donc sur le PPRI du pays de Monts.

Le public souhaitait souvent connaître les cotes NGF de leur terrain mais le site Geopal, avec la couche Litto3d est d'un usage lourd et difficile.

Au total 182 personnes sont venues à l'enquête, 121 observations recueillies, 47 ont été consignées sur les registres, 39 courriers ont été déposés, et 32 courriels envoyés sur l'adresse réservée au PPRL.

La grande majorité des visiteurs venaient se renseigner de l'impact du PPRL sur leurs biens personnels et ne rédigeaient pas d'observation. Quelques contributions ont relayé des informations incorrectes parues dans la presse ou ailleurs, traduisant une méconnaissance évidente des conséquences du zonage sur leurs biens.

L'analyse des observations recueillies lors de l'enquête par la commission a permis de dégager les points et questions suivants ; nous vous prions de bien vouloir y répondre afin que la commission puisse fonder l'avis qui lui est demandé

- **Observations concernant l'économie générale du projet.**

En dehors de résidents du remblai des Sables d'Olonne, personne ne remet en cause le bien-fondé d'un plan qui vise à protéger les personnes et les biens.

Une contribution est très sévère, celle de Central Immobilier » qui gère 44 immeubles concernés. « Le PPRL est ... ressenti comme un projet non destiné à la sécurité (officiellement) des biens et des personnes, mais comme (officieusement) salutaire la réputation des institutions mises en cause depuis le procès Xynthia »


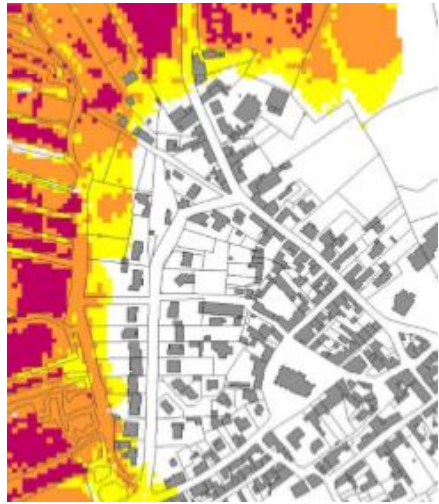
Plusieurs contributions notamment celles venant d'associations environnementales approuvent complètement ce projet. Certaines regrettent qu'il ne soit pas davantage contraignant. Des réserves sont émises sur des points spécifiques de la carte des aléas, sur le zonage réglementaire, sur le règlement...

- **Observations concernant les aléas.**

Plusieurs contributions saluent la qualité et la précision du travail.

Le fait de tenir compte du réchauffement climatique est en général bien accepté.

- Pourquoi, dans les marais d'Olonne l'aléa 2100 s'étend sur un secteur plus vaste que celui de la carte de transparence ? La présence des ouvrages augmente-t-elle l'aléa ?

Carte « scénario en l'absence d'ouvrage sur l'île d'Olonne	Carte de l'aléa 2100 sur le même secteur.
	

Réponse de l'État :

- La DREAL écrit : « Les hypothèses retenues pour l'inondation terrestre ne sont pas précisées. Seule la période de retour est donnée. », demande reprise par monsieur le Maire de l'île d'Olonne. Pouvez-vous les présenter et préciser ces hypothèses ?

[Réponse de l'État :](#)

- L'ADEV se demande pourquoi les cartes d'aléa actuel et d'aléa 2100 sont identiques dans les marais d'Olonne.

[Réponse de l'État :](#)

- La commune des sables d'Olonne conteste la zone rouge à l'arrière du magasin SuperU dans le secteur de la Chaume, rue Robert Benatier. « Aucun élément technique ne justifie ce classement » écrit-elle. Comment démontrez-vous ce classement ?

[Réponse de l'État :](#)

- Pourquoi ne pas reprendre l'Atlas des Zones Inondables (AZI) pour le zonage ? Souvent différent, par exemple, sur le secteur de la Gachère, l'AZI désigne inondable des parcelles non zonées par le PPRL. Pourquoi ?

[Réponse de l'État :](#)

- **Observations concernant les enjeux.**

- La carte des enjeux ne prend pas en compte la fermeture du camping des Roses aux Sables-d'Olonne.

[Réponse de l'État :](#)

- La chambre d'agriculture demande que les sièges d'exploitation soient localisés sur la carte des enjeux.

[Réponse de l'État :](#)

- **Observations concernant le zonage.**

- La DREAL regrette l'absence de bande de précaution derrière l'écluse de la Gachère et celle de la rocade des Sables d'Olonne. Pourquoi avoir choisi de ne pas en mettre ?

[Réponse de l'État :](#)

- Dans plusieurs résidences (zonée B0 et B1) du centre-ville des sables d'Olonne, les copropriétaires s'inquiètent du coût éventuel de l'étude de vulnérabilité et des travaux susceptibles d'être engendrés. Cette étude est-elle imposée ? Que leur répondre ? La rédaction de documents précis par typologie est-elle envisageable ? (Fiche maison dans les marais, Fiche résidence en centre-ville, etc.)

[Réponse de l'État :](#)

- La Chambre de Commerce et d'Industrie demande « de faire passer de zone bleue à zone blanche la zone portuaire des Sables d'Olonne. En effet, il s'agit de zones économiques et non de zones résidentielles. »  
Que lui répondez-vous ?

[Réponse de l'État :](#)

- **Observations sur le zonage « Bande de chocs mécaniques » - BDCM.**

C'est le point qui cristallise l'essentiel des observations négatives. De nombreuses contributions proviennent des habitants, des représentants de propriétaires, des conseils municipaux.

Les secteurs suivants concernés sont :

- Les numéros impairs dans la rue du Bargeouri aux Sables d'Olonne.
- Le remblai des Sables d'Olonne.
- Plusieurs maisons rue de Lattre de Tassigny au Château d'Olonne. (N° 1 à 6)

Les questions suivantes sont souvent abordées.

- Le guide d'élaboration des PPRL écrit : « la largeur de la zone soumise au déferlement peut être considérée par défaut comme égale à 25 m, et étendue à 50 m dans un contexte cyclonique ». Peut-on parler de contexte cyclonique ?

Des remarques du public soulignent qu'à Saint Gilles Croix de Vie, la BDCM est de 25m.  
Comment justifier la bande de 50m ?

[Réponse de l'État :](#)

- Des habitants du boulevard de Lattre de Tassigny au Château d'Olonne présentent un document de la DDTM du 6 mars 2013 relatif à une demande de permis de construire.  
Il y est dit que compte tenu des cotes du terrain de l'ordre de 11m NGF, l'aléa submersion avec jets de rive et paquets de mer doit être qualifié de nul. Or il est zoné BDCM rouge en 2015.  
Que leur répondez-vous ?

[Réponse de l'État :](#)

- A partir de quelle hauteur NGF une BDCM s'annule ?  
Peut-on penser que les étages d'un immeuble n'y seront pas soumis ?

[Réponse de l'État :](#)

- Comment est qualifié l'aléa des zones soumises à des chocs mécaniques ? (Faible, moyen, fort, très fort)

[Réponse de l'État :](#)

- En centre ancien dense, pour la submersion, seuls les secteurs en aléa submersion « très fort » sont classés Ru. Pourquoi classer Ru les bandes de chocs mécaniques ?

[Réponse de l'État :](#)

- Comment est déterminée l'origine pour le tracé des bandes de 25 mètres et 50 mètres. (Bas des enrochements, haut du parapet...)

[Réponse de l'État :](#)

- Dans les bandes de chocs mécaniques se trouvent divers types de bâtiments : des pavillons, des immeubles, des commerces, des bâtiments publics. Certains directement sur la mer, d'autres plus en retrait à des cotes altimétriques différentes. Le règlement lui est unique et légifère pour toutes les zones rouges.

Un règlement spécifique aux zones de chocs mécaniques définissant secteur par secteur les prescriptions serait utile. Cela est-il envisageable ?

[Réponse de l'État :](#)

- Le zonage rectiligne avec la bande de 50m qui classe en Ru des bâtiments de second rang est très mal perçu. Comment peut-on le justifier autrement que par le guide d'élaboration des PPRL?

[Réponse de l'État :](#)

- Dans un courrier déposé lors d'une permanence, Monsieur le Maire des Sables d'Olonne écrit « Le risque de chocs mécaniques doit être différencié tant au niveau du zonage que du règlement. En effet, la promenade, les ouvrages de défense contre la mer et la portion de la promenade Clémenceau située entre la rue Guynemer et la rue des deux phares sont particulièrement concernés par ce risque. Le reste du remblai ne l'est pas »

Ces arguments sont repris dans plusieurs observations.

Que leur répondez-vous ?

[Réponse de l'État :](#)

- De nombreuses contributions évoquent :
  - La dépréciation de la valeur des biens.
  - La hausse des cotisations d'assurance.
  - La difficulté à trouver des locataires.
  - L'atteinte à l'image de la ville. De cité touristique elle devient ville dangereuse.
  - Pool Immobilier Sablais s'interroge sur l'impossibilité d'effectuer les travaux prescrits dans des bâtiments. Cela rendrait les logements inhabitables et obligerait à terme à les détruire.

Pensez-vous ces inquiétudes fondées ?

[Réponse de l'État :](#)

- Plusieurs propriétaires de la « Route Bleue », rue du Bargeouri protestent, par une dizaine d'observations, contre le classement de leur secteur en BDCM. Ils affirment que leurs fondations sont solides et qu'ils ne craignent rien. Une habitante de cette résidence, à l'inverse, affirme que lors de la tempête Xynthia les maisons du quartier ont subi d'importants dommages. Elle demande que ce périmètre soit inscrit en zone rouge. Envisagez-vous de revenir sur ce classement ?

[Réponse de l'État :](#)

- Un habitant de la rue du Bargeouri s'étonne qu'on lui interdise d'installer à ces frais des enrochements devant sa maison pour la protéger de l'érosion. Pourquoi ?

Réponse de l'État :

- **Observations concernant le règlement.**

- 2 conseils municipaux ont assorti leur avis d'une réserve concernant les campings. Ils regrettent que si une petite partie du camping est impactée par le PPRL les prescriptions les plus contraignantes s'appliquent à tout le camping.

Est-ce exact ?

Ce point gagnerait à être précisé avec des schémas explicatifs.

Réponse de l'État :

- Est-il possible de bâtir une extension sur la partie non zonée par le PPRL pour un bâtiment à cheval sur plusieurs zones ?

Des schémas seraient utiles.

Réponse de l'État :

- La Chambre d'Agriculture demande :
  - À ce qu'il soit possible de construire des logements de fonction en zone rouge.
  - À ce que les espaces de fonction en zone rouge puissent être supérieurs à 20m<sup>2</sup>.
  - À pouvoir construire en zone bleue logements de fonctions, serres, tunnels.
  - À autoriser les exhaussements et affouillements liés à l'exploitation agricole.Qu'en pensez-vous ?

Réponse de l'État :

- Le coût très élevé des travaux imposés aux immeubles du remblai est évoqué dans de nombreux courriers, notamment par les syndicats de copropriétaires. (Remplacement

obligatoire des baies vitrées par exemple). Est-ce que des travaux de renforcement des bâtiments sont vraiment imposés ?

Réponse de l'État :

- Faut-il effectuer une étude de vulnérabilité dans les immeubles du remblai des Sables d'Olonne ? Quel en serait son coût ?

Réponse de l'État :

- Monsieur le Maire de l'Île d'Olonne demande s'il faut mener une étude de vulnérabilité pour les biens autres que d'habitation. Il pense aux nombreuses cabanes des marais

Réponse de l'État :

- La DREAL, en rappelant la doctrine nationale, demande que les zones à urbaniser dans le futur soient traitées comme des zones non urbanisées. Pourquoi les avoir étudiées en les rapprochant des zones urbanisées.

Réponse de l'État :

- En zone bleue, la commune des Sables d'Olonne souhaite que l'on tienne compte de l'aspect patrimonial. Elle voudrait que lors d'une reconstruction, on puisse conserver la cote de premier plancher habitable des bâtiments. Qu'en pensez-vous ?

Réponse de l'État :

- La commune des sables d'Olonne propose une alternative au verrouillage de tous les tampons. En les remplaçant avec des tampons en fonte ductile articulés avec des clavettes. Envisagez-vous de modifier le règlement en conséquence.

Réponse de l'État :

- **Observations diverses.**
- Monsieur et madame Jodet sont en plein imbroglio judiciaire. Cela concerne la parcelle 457 promenade Clémenceau. Ils ont en 2010 démoli la maison qui s'y trouvait pour reconstruire. Les travaux ont commencé. Des actions en justice



intentées par les copropriétés voisines ont stoppé les travaux. La longueur de la procédure (le jugement final doit intervenir en 2016) a rendu invalide le permis de construire. Une nouvelle demande de permis de construire a été déposée en décembre 2015.

Le PPRL peut-il permettre de poursuivre la construction ?

Réponse de l'État :

- La nécessité de l'entretien des ouvrages et des dunes est souvent rapportée. Le mauvais état de l'écluse de la Gachère est signalé à de multiples reprises.

Quel est l'influence du PPRL sur ces points ?

Réponse de l'État :

- Le niveau dans le marais des Olonnes est contrôlé par les écluses. Une inquiétude existe toutefois : La concomitance entre des pluies très abondantes sur le bassin versant et un niveau élevé de l'eau des marais pourrait entraîner une inondation. Le réseau des eaux pluviales s'écoule dans la Vertonne. Le niveau est régulé par les ouvertures de l'écluse de la Gachère et celle de la rocade. Le syndicat des marais d'Olonne fait un bon travail. Mais un défaut dans la gestion des ouvrages aurait de lourdes conséquences.

Dans une observation écrite, il est proposé d'utiliser une technique hollandaise de vanne à deux niveaux.

Que répondre à cette problématique ?

Réponse de l'État :

- La chambre d'agriculture demande à ce que tous les terrains ayant une vocation agricole soient zonés A dans le PLU et non A ou N.

Est-ce du ressort du PPRL ?

Réponse de l'État :

- La Chambre de Commerce et d'Industrie demande de laisser la possibilité aux entreprises en zone rouge ou bleue de se développer en limitant les contraintes. Que lui répondez-vous ?

Réponse de l'État :

- Monsieur le Maire de l'Île d'Olonne évoque un courrier envoyé le 28 septembre 2015 à Monsieur le Préfet de la Vendée. Ce courrier pose le problème d'installations publiques en zone Rn :
  - La station d'épuration actuelle,
  - Le projet de future Station d'épuration partiellement en Rn,
  - Le parking du cimetière,
  - Le projet touristique sans hébergement autour de la Maison de la Jarrie et du Moulin Gueffard, or tous deux sont en zone rouge.
- Quelles sont les conséquences du PPRL pour ces projets ?

[Réponse de l'État :](#)

Vous trouverez en annexe, un tableau reprenant chacune des observations, registre par registre.

Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'environnement, je vous demande de m'adresser sous 15 jours, vos réponses au regard de chaque observation du présent procès-verbal de synthèse.

Fait au Perrier, le 6 février 2016.

Président de la commission  
d'enquête.

Jacques Dutour

Membre de la commission  
d'enquête.

Mireille Amat

Membre de la commission  
d'enquête.

Loïc Minier

Remis en main propre le lundi 8 février 2016.

**Annexe :**• **Courriels**

INT 1	Jean Etienne Blanchard Directeur de 2 hôtels sur le remblai.	07/01/2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande de poursuite des travaux de protection du remblai.</li> <li>• Les vérandas du remblai ?</li> <li>• Reconstruire partiellement ?</li> <li>• Diminution capacité accueil.</li> <li>• Travaux 5ans ?</li> <li>• Pourquoi 50m.</li> </ul>
INT 2	Gilles Thué	14/01/2016	Si l'on compare les cartes d'aléa actuel ou d'aléa 2100 (annexe 4 aléa submersion/inondation) à la carte scénario transparence en cas de submersion marine les couleurs jaune (aléa faible) , orange (aléa moyen) ou rouge (aléa fort) n'ont pas été reprises.
INT 3	Maurat	18/01/2016	Ni moi, ni mon père (1887) n'avons vu l'eau devant la porte de la maison sur le remblai
INT 4	Mme Barroux	19/01/2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adhère complètement au projet.</li> <li>• S'inquiète de la partie souterraine du Ruisseau.</li> <li>• Ne comprend pas les réticences de la municipalité concernant le remplacement des clavettes.</li> <li>• On ne pourra plus dire on ne savait pas.</li> </ul>
INT 5	Rémy Prud'Homme Professeur des universités émérite	19/01/2016	Compare la zone du remblai à la Faute sur Mer et conclut que c'est complètement différent. Donc le zonage rouge du remblai n'a aucune justification.
INT 6	Daniel Mathé	19/01/2016	S'associe à Prud'homme voir INT5
INT 7	Jean-Yves Bourcereau	22/01/2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evoque le projet de port de Brétignolles et demande que « tout nouvel aménagement du littoral fasse l'objet d'une modification du PPRL »</li> <li>• Souligne le danger dans l'estuaire de l'Auzance</li> <li>• Recommande une organisation simplifiée et efficace pour la gestion des ouvrages de l'estuaire de la Gachère avec une plus grande implication des communes ou des communautés de communes concernées.</li> <li>• Le lotissement du Havre de la Gachère ne serait-il pas, en partie, en zone inondable ? Copie de l'AZI joint.</li> <li>• Demande un règlement plus clair concernant la rivière Auzance (au moins jusqu'au village de la Gachère) un nouveau tracé des zones inondables autour du village de la Gachère (où de nouvelles constructions seraient interdites</li> </ul>

INT 8	Pierre marie Beauchêne	23/01/2016	Conteste classement CM de la route bleue La résidence « Plein Océan » est bâtie sur de solides fondations en béton.
INT 9	Gérald Miguet	23/01/2016	Demande de renseignements avant signature de compromis de vente.
INT 10	M & Mme Dixneuf	23/01/2016	Idem INT8
INT 11	M & Mme Pierre Nicolas	24/01/2016	Idem INT8
INT 12	Martine Jaunatre	24/01/2016	Approuve le classement BDCM de la résidence « Plein Océan » sur la route bleue. Le quartier a subi des dommages lors de Xynthia.
INT 13	Nivet  Syndicat copropriétaires Résidence passage du Palais	25/01/2016	Conteste le classement en CM des parcelles de la résidence « Passage du palais ». Tous le bâti est en hauteur accessible par un escalier. L'essentiel se trouve en second rideau.
INT 14	Fort	26/01/2016	Idem INT8
INT 15	Martin Maurat	26/01/2016	Idem INT3. « C'est folie de mettre le remblai en zone rouge »
INT 16	Marc Bottine	26/01/2016	Idem INT8
INT 17	Leclerc SCI le Parthénope	27/01/2016	Conteste zone B1 de la résidence « Le Parthénope », 36 rue Nicot les Sables. » Jamais l'eau n'est arrivée à cet endroit
INT 18	ADEV	27/01/2016	Favorable courrier de 4 pages. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourquoi dans les marais d'Olonne, les aléas actuels sont identiques à ceux de 2010 ?</li> <li>• L'interdiction des remblais risque de compromettre l'entretien et la valorisation des marais.</li> <li>• Quel est le statut des cabanes de marais ?</li> </ul>
INT 19	Sylvie Epaud	27/01/2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le classement en BDCM de tout le remblai est exagéré.</li> <li>• Seul le secteur rue Guynemer-Place de Strasbourg est plus fragile.</li> <li>• A Brétignolles la Parée et la Normandelière subissent l'érosion. Pas de zone rouge.</li> </ul>
INT 20	Egret	28/01/2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conteste zone rouge du remblai.</li> <li>• Remblai orienté sud à l'abri des vents dominants.</li> <li>• Lors de Xynthia aucun dégât aux immeubles.</li> </ul>
INT 21	Egret pour Morrier	28/01/2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conteste zone rouge du remblai.</li> <li>• Le remblai a été récemment renforcé par des travaux importants.</li> <li>• Ce classement sans raison valable va déprécier les biens immobiliers, augmenter les primes</li> </ul>

			d'assurance et la nouvelle réglementation va imposer de lourds travaux avec un remplacement imposé des baies vitrées.
INT 22	Guillemot	28/01/2016	Idem INT8
INT 23	Philippe Schwartz	28/01/2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutient la municipalité</li> <li>• Ne comprends pas que le risque (BDCM sur le remblai) soit qualifié de fort ou très fort, a fortiori au niveau marin actuel.</li> </ul>
INT 24	Guillaume Laverdure Domicilié au Canada	28/01/2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Regrette la date de l'enquête.</li> <li>• Conteste zone rouge du remblai</li> <li>• Dépréciation des biens.</li> <li>• Difficulté à trouver des locataires.</li> <li>• Réduction du dynamisme de la ville et du département.</li> </ul>
INT 25	Régis Saurat	28/01/2016	Demande de suppression zone bleue la Gachère
INT 26	Gwénaëlle CORRIOU Mairie de Chateau	29/01/2016	Confirme l'avis du Conseil Municipal Idem LS38
INT 27	Yves Danielou Courriel relayé par la DDTM	29/01/2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conteste la date de l'enquête.</li> <li>• La villa (27 promenade Godet) date du début du XXème siècle et n'a jamais souffert des tempêtes.</li> <li>• Il faut différencier les zones.</li> </ul>
INT 28	Audouin	29/01/2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>• « Je souscris parfaitement à l'établissement d'un PPRL, ... et j'apprécie la qualité des documents communiqués. »</li> <li>• « Ce qui est écrit est excessif »</li> <li>• « Cela ne justifie en aucun cas le classement du Remblai dans sa totalité en zone rouge »</li> <li>• « Le juge administratif est toujours réservé sur des mesures restrictives trop générales. Il l'est encore plus depuis que le principe de précaution entraîne des débordements et des excès »</li> </ul>
INT 29	Daniel Mathé Association des Résidents du quartier Blossac	29/01/2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'étonne de la date de l'enquête, en hiver.</li> <li>• Conteste la bande de chocs mécaniques du remblai.</li> <li>• L'altimétrie du remblai est toujours supérieure à 6,20m NGF.</li> <li>• Dépréciation, augmentation des assurances et coût des travaux de renforcement des baies vitrées.</li> </ul>
INT 30	Héliopole	29/01/2016	Idem LS37
INT 31	Eric Goichon	29/01/2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conteste la zone rouge du remblai.</li> <li>• Evoque des conséquences économiques catastrophiques pour la ville.</li> </ul>

INT32	M. Baniel Agence Alizée  Par la mairie des Sbles d'Olonne.	29/01/2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Conteste la BDCM du remblai, notamment dans le secteur de la promenade Clémenceau.</li> <li>• Les locaux sont souvent surélevés.</li> </ul>
-------	--	------------	---

• **Château D'Olonne**

5 janvier 2016	10 personnes
13 janvier 2016	7 personnes
22 janvier 2016	8 personnes
Total	25 personnes

CO1	Bordevaire Liliane	Registre	Propose une passerelle à l'anse de la Parée au Château d'Olonne.
CO2	Chiron Oger Cleroux Celie SCI le Spot	Courrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contestation chocs mécaniques bd de Lattre de Tassigny.</li> <li>• D'où part la bande de 25m.</li> <li>• Les hauts fonds du Nouch cassent la mer et protègent le secteur.</li> <li>• Le Bd est entre 10 et 11 m NGF.</li> <li>• Avec copie de la lettre du 15 sept au Préfet</li> </ul>
CO3	Emmanuel Paul Désiré	Registre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signale la qualité du dossier, la pertinence du zonage.</li> <li>• Rappelle le tsunami de 1775 qui détruisit Lisbonne.</li> </ul>
CO4	ADIDCR	Courrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avis très favorable, en regrettant qu'il n'aille pas assez loin.</li> <li>• Il ne faut pas de dérogation aux lois.</li> <li>• Le coefficient de marée lors de Xynthia était de 102. Ce coefficient est dépassé plus de 30 fois en une année.</li> <li>• La nature n'est pas responsable des fautes créées par l'homme.</li> <li>• Anticipons pour protéger les populations avant tout autre intérêt.</li> </ul>
CO5	Chiron Oger Cleroux Celie SCI le Spot	Courrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conteste la BDCM bd de Lattre de Tassigny.</li> <li>• A partir de quelle cote NGF le risque de BDCM est-il nul ?</li> <li>• D'après l'étude hydrodynamique du PPRL, le débit dû à un franchissement et la force qui en résulte ne peuvent être que nuls. Dans la zone Z22p4, la cote NGF est de 8m, le débit de 4,92l/m/s. A 11m NGF, il est nul.</li> </ul>
CO6	Chiron Oger Cleroux Celie SCI le Spot	Courrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approuve le PPRL mais conteste le zonage chocs mécaniques de son secteur.</li> <li>• Joint un document de la DDTM du 6 mars 2013. Qui dit : « Compte tenu des côtes du terrain .... le niveau de l'aléa peut être revu. En conséquence il est qualifié de nul »</li> </ul>
CO7	Chiron Oger Cleroux Celie SCI le Spot	Courrier	Après analyse de l'étude de sigue, estime incohérent le déclassement en BDCM sur Bd de Lattre de Tassigny.

CO8	Daniel Vitse	Courrier	<p>Conteste la BDCM au niveau de la rue Nina d'Asty.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La houle est cassée par le massif « Le roseau »</li> <li>• Un blockaus n'a pas bougé depuis 75 ans.</li> <li>• C'est le seul endroit où poussent des tamaris vieux de plusieurs dizaines d'années.</li> <li>• Le chemin côtier n'a pas bougé.</li> <li>• Seule la partie est de l'anse est soumise aux chocs mécaniques.</li> <li>• Il s'étonne que au niveau des numéros ..... du bd de Lattre de Tassigny il n'y ait pas de BDCM.</li> </ul>
-----	--------------	----------	--

• **Brem sur Mer**

29 décembre 4 personnes

14 janvier 1 personne

26 janvier 4 personnes

Total 9 personnes

BR1	Dacrin	Registre	Habitant du hameau de la Gachère, il s'inquiète de l'impact du ruissellement de grosses pluies provenant du lotissement qui vient d'être construit en amont de la Gachère sur les maisons en contre-bas, en bordure du marais. Il signale le mauvais état de l'écluse de la Gachère et la nécessité de travaux
BR2	M. Olivier Bossart	Registre	Habitant Les Granges, Olonne-sur-Mer il s'inquiète du mauvais état de l'écluse de la Gachère et de son impact sur le domaine dunaire fragile. A quand les travaux ?
BR3	M. Tardivon	Registre	Habitant de Brem-sur-Mer, il signale que le hameau de la Gachère, n'a jamais été inondé ; les travaux sur l'écluse sont nécessaires ainsi que l'entretien des dunes au nord de celle-ci. Il propose que l'écluse génère de l'électricité en tant que source d'énergie renouvelable.
BR4	Mme Tardivon,	Registre	Habitante de Brem-sur-Mer, elle ne s'inquiète pas de la montée des eaux à la Gachère. Par contre, l'écluse nécessite des travaux et la dune doit être protégée.
BR5	M. Yves Boret	Oral	Habitant les Granges (Olonne-sur-Mer), il demande des explications sur la discordance entre PPRI et PLU. Par ailleurs, il signale avec délibération municipale à l'appui, que le camping de la Gachère (aux Granges) bénéficie d'un traitement d'exception par rapport au risque d'inondation (zonage Utsi dans la zone UHsi). Le commissaire enquêteur lui explique que le PPRI s'imposera au PLU.

BR6	M. André Robin	Registre plus dossier d'information	<p>Il dépose un dossier (pour information seulement) sur l'historique de la Gachère et son écluse, suite à ses recherches aux archives départementales. Cet historique explique l'implication locale de la population dans l'entretien du Havre avant la construction de l'écluse (1938) et la mobilité de l'entrée du Havre en fonction des courants et de tempêtes successives. L'inondation du village de la Gachère et du marais avait lieu avant la construction de l'écluse. La sortie du havre a également été bouchée ce qui a compromis les marais salants et élevages de poissons, importants à l'époque. Deux épis rocheux de part et d'autre de l'écluse ont été construits au début du 20ème siècle. Il préconise un renforcement de l'épi nord afin de réduire l'énergie des vagues et éviter une nouvelle brèche dans la dune comme lors de la tempête Xynthia. Il préconise également que les efforts se mobilisent autour de la dune au nord de l'écluse (PPRI du pays de Monts) pour assurer son entretien et son engraissement, notamment en cas d'élévation du niveau de la mer.</p> <p>Il imagine un scénario où l'écluse reste fermée en cas de panne électrique – fortes pluies, forte marée et préconise une réflexion pour trouver des solutions à mettre en œuvre pour pallier ce genre de panne (groupe électrogène...).</p> <p>Il joint des photos des dégâts occasionnés par la tempête Xynthia autour de l'écluse de la Gachère, notamment sur l'épi nord et le contournement de l'écluse par une brèche dans la dune nord.</p> <p>Concernant le PPRI :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• il trouve le dossier relativement « indigeste », serait étonné qu'il soit lu et appliqué par la population concernée sensée déterminer le niveau de vulnérabilité de son habitation</li> <li>• il demande si un organisme sera chargé de vérifier la réalisation des travaux de mitigation</li> <li>• il pense que la cote 2100 devrait être différente de la cote actuelle dans les marais, car si le niveau de la mer monte de 60 cm, l'eau pénétrera forcément plus loin dans les marais</li> <li>• il questionne la cote 4.20 m NGF préconisée pour les seuils des maisons à construire dans le lotissement de la Gachère alors que le PPRI indique 3.20 m. Comment expliquer cette différence ?</li> </ul> <p>Le projet de lotissement a été fait avant le PPRI, la cote de 4.20 m qui apparaît dans le règlement du lotissement a été choisie avec une marge de sécurité. Cette cote pourra être revue lors de la révision du règlement de ce lotissement.</p>
-----	----------------	-------------------------------------	---



BR7	M. Gaël Crochet	Oral	Il vient se renseigner sur la maison de ses parents qui habitent le village de la Gachère. Il travaille au Syndicat Mixte des Marais en charge des aspects financiers de l'écluse de la Gachère. Il précise que les travaux de réfection de l'écluse commenceront en novembre 2016 et qu'une somme de 2.6 M d'€ y sera allouée. Il est prévu de réparer et rehausser de 1.5 m l'épi nord.
BR8	Loïc Garandeau	Courrier	<p>Il explique le fonctionnement du système écluse de la Gachère/épis de rochers nord et sud/dune au nord de l'écluse. L'épi rocheux nord assure un rôle fondamental – sans sa présence, les courants dominants Nord-Sud charrient le sable qui s'accumule en une barre qui peut boucher l'estuaire de l'Auzance, ce qui affaiblit le cordon dunaire nord. Il est important d'entretenir ces ouvrages (PAPI en cours).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les travaux sur l'écluse doivent être engagés sans plus tarder – prévoir de rehausser l'écluse pour prendre en compte l'élévation du niveau de la mer</li> <li>• réaliser la réfection de l'épi nord en le rendant étanche à l'eau qui charrie le sable Éventuellement couronner l'épi avec un enrochement pour briser l'énergie des vagues</li> <li>• entretenir les dunes de part et d'autre de l'écluse, comme antérieurement aux années 1950-60, au moyen de ganivelles, branchages... qui engraisent la dune en piégeant le sable. Refaire ce que les « anciens » savaient faire</li> <li>• établir un lien entre les PPRI du pays de Monts et celui du pays des Olonnes pour une vision globale de prévention. En effet, la dune au nord de l'écluse fait partie du territoire couvert par le PPRI du pays de Monts</li> <li>• le rehaussement des berges de l'Auzance, préconisée par certains, ne résoudra pas le problème d'inondations. Il faut impérativement conforter les ouvrages proches de la mer (écluse, épis, dunes).</li> <li>• les laisses de mer sont aujourd'hui enlevées pour présenter des plages « propres » aux vacanciers. Il faudrait rétablir leur rôle important dans la stabilisation et l'engraissement des dunes, ainsi que cela se faisait autrefois – leur minéralisation est source de nutriments à de nombreuses plantes stabilisatrices. Promouvoir une « plage naturelle » pourrait être une source nouvelle d'attractivité.</li> </ul>

• **Les Sables d'Olonne, mairie annexe de la Chaume.**

7 janvier	14 personnes
16 janvier	16 personnes
22 janvier	9 personnes
Total	39 personnes

LC1	Nicolas et Renaud	Registre	Jamais de dégâts en 30 ans. Il faut prendre en compte le vécu des habitants, pas que les calculs scientifiques
LC2	Anonyme, 19 route bleue	Courrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conteste la BDCM de la route bleue.</li> </ul> S'étonne qu'un acte notarié de mai 2015 ne fasse pas état de ce classement.
LC3	18 Copropriétaires 4, Prom. Clémenceau	Registre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Immeuble orienté sud.</li> <li>Abrité des vents dominants d'ouest.</li> <li>Zonage zone rouge disproportionné par rapport au RETEX</li> </ul>
LC4	Guerry Castels Restaurant Loulou	Registre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Demande pour réorganiser le volume sans augmentation de la capacité d'accueil, en conservant le même nombre de chambre.</li> </ul>
LC5	LMI	Registre	Approuve le PPRL
LC6	Léon Darnis	Courrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conteste la tenue d'une EP à cette époque.</li> <li>Les événements climatiques n'ont jamais causé de dommage.</li> <li>Conteste le zonage du remblai.</li> <li>Demande l'annulation de l'enquête en cours.</li> </ul>
LC7	Ville des Sables d'Olonne	Courrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conteste le zonage du remblai.</li> <li>Demande de régler différemment selon les portions du remblai.</li> <li>Demande d'adapter le règlement à l'aspect patrimonial.</li> <li>Conteste le zonage à l'arrière de SuperU</li> </ul>
LC8	Serge Charles	Courrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>Oui à un PPRL responsable.</li> <li>Le rôle d'une collectivité est de considérer en priorité l'intérêt général, d'assurer la sécurité des administrés en ne cédant pas aux intérêts économiques particuliers.</li> </ul>
LC9	JP Grolleau	Courrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>Approuve totalement le PPRL.</li> <li>On peut prévoir très raisonnable la répétition et même l'aggravation de phénomènes comme Xynthia.</li> <li>Choqué par l'appel de certaines autorités politiques contre le contenu du PPRL.</li> <li>Après avoir consulté le dossier de près, est persuadé de son sérieux. Le règlement pour l'essentiel ne doit pas être remis en cause.</li> </ul>

- Les sables d'Olonne**

28 décembre	13 personnes
8 janvier	13 personnes
29 janvier	25 personnes
Total	51 personnes

LS 1	M. Guillouf	Registre	Souhaite une affiche supplémentaire sur le remblai
LS 2	D Van Den Hedde	Registre	Regrette de ne pas trouver la réponse de la préfecture au courrier du maire des Sables d'Olonne
LS 3	Jodet	Oral + document	Voudrait résoudre l'imbroglio juridique qui bloque son permis de construire.
LS 4	Gautier	Registre	Quelles précautions pour le transfo EDF en zone rouge ?
LS 5	Blanchard Hôtelier	Courrier	Idem INT1
LS 6	Anonyme	Registre	Déplore l'absence d'indication du nom des voies sur les plans.
LS 7	Mme Dampuré	Registre	Approuve le projet souhaite qu'il ne soit pas modifié.
LS 8	Michel Dampuré	Registre	Approuve le projet de PPRL
LS 09	M. Marchal ADIDCR	Courrier	Idem CO4. Approuve le projet de PPRL
LS 10	Martinet	Registre	Approuve le PPRL. Il ne faut pas que la sécurité des personnes passe après les considérations financières. Apportera de la clarté dans les actes notariés.
LS 11	C. Daguideau	Registre	Approuve. « Il serait irresponsable que les autorités s'opposent ou minorent les mesures... »
LS 12	Michèle Rigou	Registre	Atteste qu'il n'a subi aucun dommage lors de Xynthia
LS 13	M. Ouvrard	Registre	Lors de Xynthia seuls quelques rez de chaussée ont subi deq dommages très modestes.
LS 14	Jean Gabaurit	Registre	Jusqu'à maintenant aucun problème.
LS 15	Mme Tessier	Registre	Classement zone rouge du remblai excessif
LS 16	M. Le Maire des sables d'Olonne	Registre	Copie d'un article du journal municipal alertant sur le PPRL et incitant à participer à l'enquête.
LS 17	Pierre Denis	Registre	Remblai Mesure excessive
LS 18	F. Girard	Registre	Remblai précaution démesurée
LS 19	F. Chasseau	Registre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourquoi complexifier, dramatiser.</li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>• La meilleure protection est l'information (prévention alerte, évacuation)</li> <li>• Cela va augmenter des primes d'assurance.</li> </ul>
LS 20	M. Guéré	Registre	A partir d'exemple affirme que la mer n'arrivera jamais à sa résidence « Le Miramar ». Les embruns auront encore 40 mètres à parcourir avant de la toucher.
LS 21	Groupe EELV	Registre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approuve le PPRL</li> <li>• Invite la population à participer à l'enquête</li> </ul>
LS 22	Gwenaël Seveno	Registre	Oui à un PPRL, mais un PPRL raisonnable. Ce projet va trop loin.
LS 23	Rabaud Camille	Registre	Depuis 70 ans rien n'a changé, aux Roches Noires, on est un peu mouillé, mais pas de dommage. Etonné du classement en zone rouge.
LS 24	Andrée Roux	Registre	Approuve. Le principe de précaution doit s'appliquer. La sécurité avant tout.
LS 25	Rousset Gérard	Registre	Affirme que les extractions de sable en mer aggravent l'érosion.
LS 26	F.Métaireau	Registre	Il faut arrêter de bétonner. Il faut laisser le passage de l'eau et ne pas nier les réalités.
LS 27	Didier Harmel	Registre	Aurait préféré que l'on prenne « Xynthia +0,80m ou + 1m » plutôt que « Xynthia +0,60m »
LS 28	M & Mme Giraud	Registre	S'interroge sur les limites de la zone de chocs mécaniques et l'impact sur un bâtiment à peine touché.
LS 29	Gérard Lurion	Registre	Pourquoi avoir accordé un permis de construire pour une résidence maintenant zonée B1 ?
LS 30	Dominique Beaulieu Mylène Sailland	Registre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perte de valeur du bien.</li> <li>• Le principe de précaution est une atteinte au droit de propriété.</li> <li>• Le risque « chute d'aéronef » est aussi important que « chocs mécaniques ».</li> </ul>
LS 31	Blanchard	Registre et courrier	Opposition au projet. Absence d'étude objective et circonstanciée de la situation des Sables d'Olonne.
LS 32	Frederic Audon	Registre	Bande de 50m totalement disproportionnée.
LS 33	Biffe M. & J.Y.	Registre	En zone B1, s'il y a un étage de prévu l'obligation de surélévation semble superflue.
LS 34	Régis Connord	Registre	S'interroge « N'allons pas trop fort dans le principe de précaution ? »
LS 35	Petiteau	Oral	Le danger de la mer provient souvent par le dessous avec les risques d'affaissement.

LS 36	Audouin Raymond	Oral	Il existe un risque d'érosion rue Bargeouri. Pourquoi m'interdit-on de recréer, à mes frais, des enrochements devant ma maison
LS 37	Association Héliopole	Courrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconnaît la pertinence du PPRL.</li> <li>• Demande des mesures de prévention.</li> <li>• Souhaite un projet à énergie positive pour la croissance verte.</li> </ul>
LS 38	M. Le Maire du Château d'Olonne.	Courrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintient l'avis favorable réservé.</li> <li>• La bande de coqs mécaniques du Bd de Lattre de Tassigny.</li> <li>• Demande une réglementation propre à la BDCM</li> </ul>
LS 39	Central Immobilier	Courrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gère 44 immeubles pour 933 copropriétaires.</li> <li>• La BDCM inquiète par ses répercussions financières, la baisse de la valeur des biens, l'augmentation de cotisation d'assurance.</li> <li>• Le délai de 5 ans pour réaliser les travaux va entraîner de lourdes charges.</li> <li>• Le remblai n'est pas ou peu impacté par les tempêtes.</li> <li>• Le Plan Communal de Sauvegarde aura des répercussions importantes sur les impôts locaux.</li> <li>• « Le PPRL est ... ressenti comme un projet non destiné à la sécurité (officiellement) des biens et des personnes, mais comme (officieusement) salubre la réputation des institutions mises en cause depuis le procès Xynthia »</li> </ul>
LS 40	VNE et COORLIT85	Courrier	<p>Au total, si le point de vue est que « le PPRL doit prôner davantage un équilibre entre la protection des populations et la poursuite du développement économique », c'est que le niveau de prévention arrêté est jugé pour le moins exagéré. Soutenir que le PPRL doit « concilier la prise en compte du risque et la pérennisation de l'activité économique », « mettre en place des conditions nécessaires à la poursuite du développement », c'est clairement revendiquer d'abaisser le niveau de risque à prendre en compte, au mépris du résultat des travaux déployés pour l'évaluer.</p> <p>Or, l'objet d'un PPRL n'est pas de s'adapter à l'économie ; c'est au contraire à l'économie de s'adapter aux mesures d'encadrement instituées par le PPRL, lesquelles dépendent essentiellement de données géomorphologiques qui s'imposent à tous.</p> <p>C'est pourquoi nous approuvons le projet de PPRL soumis à enquête publique, projet nécessaire, élaboré selon les règles en vigueur, et adapté au milieu physique local.</p>
LS41	Mme Gaubert	Courrier	Approuve. L'imprévisible est toujours possible.
LS 42	APNO	Courrier	Approuve le PPRL qui respecte la réglementation et est adapté à la problématique locale.
LS 43	Pool Immobilier Sablais	Courrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gère 200 immeubles pour 400 clients.</li> <li>• Regrette la période choisie pour l'enquête.</li> <li>• La BDCM inquiète.</li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Baisse de la valeur des biens.</li> <li>• Non remplissage des locations.</li> <li>• Augmentation des primes d'assurance.</li> <li>• Faisabilité technique des travaux demandés.</li> <li>• Certains logements seront-ils inhabitables.</li> <li>• Pas de différenciation en fonction des secteurs.</li> <li>• Coût important des travaux pour les collectivités et les propriétaires.</li> </ul>
LS 44	NEXITY	Courrier	Idem courriel INT12
LS 45	Jodet	Courrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A relier à LS3 A effectué une nouvelle demande de permis de construire.</li> <li>• Jamais une vague n'a submergé le remblai à cet endroit.</li> <li>• Dans le secteur du phare rouge les vagues passent régulièrement la digue</li> </ul>
LS 46	Bouzard	Courrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Opposition à la BDCM sur la « route bleue »</li> </ul>
LS 47	Durand JP	Courrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Xynthia n'a pas occasionné de dommage.</li> <li>• Quel impact sur la valeur du bien, les travaux demandés, les impôts locaux ?</li> <li>• Quel dispositif de protection en cas d'alerte ?</li> <li>• Le PPRL a par 2 fois fait « capoter » la vente de notre bien.</li> </ul>
LS 48	Union des familles Laïques de Laval	Courrier	Courrier adressé au Président de la commission d'enquête SCoT du pays de Saint Gilles et ne concernant pas le PPRL du pays d'Olonne.
LS 49	Saurisse Eliane	Courrier	S'oppose à la BDCM de la rive du Bargeouri.
LS 50	Central Immobilier	LRAR	Idem LS 39.

• **L'île d'Olonne.**

8 janvier 10 personnes

15 janvier 12 personnes

27 janvier 9 personnes

Total 31 personnes

IO 1	Hamaide	Courrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jamais les marais d'Olonne n'ont eu à souffrir des tempêtes. Même avec Xynthia.</li> <li>• Demande le déclassement de la zone rouge du parking de la petite gare au chemin de ceinture</li> </ul>
IO 2	C. Cloue	Courrier	Il faut entretenir les ouvrages et les dunes

IO 3	L. Neef	Courrier	Il faut réguler le niveau d'eau des marais, entretenir les ouvrages, stabiliser les dunes.
IO 4	ADIDCR	Courrier	Idem CO4

## Olonne sur Mer

29/12/2015 3 personnes

07/01/2016 7 personnes

14/01/2016 7 personnes

20/01/2016 5 personnes + 21 étudiants et leur professeur

26/01/2016 5 personnes

Total 27 personnes

OL 1	Penard	Oral	Signale un lotissement récent qui n'apparaît pas sur les cartes
OL 2	Chanloidelth	Registre	Signale incohérence dans les cartes
OL 3	Roquain	Registre	Pourquoi des zones déclarées inconstructibles dans le PLU deviennent constructibles ?
OL 4	Wilcox	Courrier	Propose une système d'écluse.
OL 5	ADIDCR	Courrier	Idem CO4 Favorable
OL 6	Massuyeau	Courrier	Très favorable
OL7		Registre	Favorable, mais il faut entretenir les ouvrages et les dunes.